



BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 228 Juillet 2018

Sommaire

Éditorial

Aller bien au-delà du dégroupage de la boucle locale en cuivre

Actualités

Une procédure en ligne pour demander le retrait du diplôme du Baccalauréat

Conférence de presse d'OPTIC sur la mise en œuvre de la stratégie Sénégal Numérique 2025

L'ASUTIC alerte sur les menaces qui pèsent sur la liberté d'expression

Lancement de l'application « Mon espace perso » par la DGID

Dématérialisation du RCCM du greffe du Tribunal de grande instance de Saint-Louis

Des balises de géolocalisation installées sur des pirogues pour améliorer leur sécurité

Fronde des utilisateurs des pass Internet 3 Go d'Orange

Mise en place de deux plateformes numérique par l'UCAD

Un consortium lance l'application mobile Cash-pickup au Sénégal

Jumia célèbre ses six années de présence au Sénégal

Le nigérien Moussa Saley Adamou porté à la direction générale de l'ESMT

Lancement de « Keur FESTIC », outil au service de l'entrepreneuriat numérique féminin

Célébration des vingt ans de la gouvernance de l'Internet en Afrique

1^{ère} édition de l'Expresso Innovation Challenge

Formation du personnel de la CDP sur la gestion des noms de domaine

Politique

5^{ème} réunion du Conseil africain des régulateurs (CAR) de l'alliance Smart Africa

Présentation des conclusions de l'étude sur l'actualisation du Service universel

Résultats de l'étude de la faisabilité sur la création du Fonds de développement du numérique

Quinzième Assemblée générale des régulateurs télécoms de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO)

Le Sénégal devient membre du Bureau du Comité consultatif de la Convention 108

Infrastructures et services

Après Dakar, Waw Télécom déploie son infrastructure d'accès dans les régions

Projets

Vers la création de CERT/CSIRT dans les pays africains

Rendez-vous

5^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UAT (CPL-18)

9^{ème} Forum africain sur le peering et l'interconnexion (21-23 août 2018, Le Cap, Afr. du Sud)

Aller bien au-delà du dégroupage de la boucle locale en cuivre

Quatorze ans ! C'est le temps qu'il aura fallu à l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) pour clore le processus de réflexion entamé sur le dégroupage de la boucle locale radio (BLR) par l'Agence de régulation des télécommunications (ART) en décembre 2004. Comme quasiment tous les processus s'inscrivant dans la libéralisation du marché des télécommunications, le principe du dégroupage de la BLR permettant à un opérateur alternatif de fournir des services Internet et/ou des services de téléphonie, selon que le dégroupage soit partiel ou total, a vu le jour aux Etats-Unis avec l'adoption du Telecommunications Act de 1996. Cette mesure a entraîné une concurrence sur les services de téléphonie locale ou longue distance et permis l'émergence de nombre de fournisseurs de services Internet de type ADSL. En France, le même processus fut lancé en 2001 soit trois ans après que le marché des télécommunications ait été ouvert à la concurrence. Au Sénégal, le marché des télécommunications a été ouvert à la concurrence dès 1998 avec l'arrivée, d'une part, de l'opérateur de téléphonie mobile Sentel, devenu par la suite Tigo, et d'autre part, la naissance d'un certains nombres de fournisseurs de services Internet. Dès les premiers pas de l'industrie naissante des fournisseurs de services à valeur ajoutée (SVA), ces derniers ont posé sur la table du régulateur un certain nombre de requêtes destinées à favoriser le développement du secteur et à encourager le développement d'un marché concurrentiel des services TIC et de télécommunications telles la portabilité des numéros de téléphonie, le dégroupage de la boucle locale radio, l'autorisation de fournisseurs de télécommunication alternatifs, etc. Enfermée dans une logique non affichée, mais bien réelle, de protéger les intérêts de la Sonatel plutôt que de ceux de l'ensemble des acteurs du secteur, l'ARTP s'est malheureusement toujours refusée à mettre en œuvre une régulation asymétrique favorisant les nouveaux entrants et bridant l'opérateur l'historique compte tenu de sa position dominante. Sur cette question du dégroupage, il était d'ailleurs amusant de voir que le groupe Orange a freiné des quatre fers pour sa mise en œuvre au Sénégal alors qu'il l'a réclamé à cor et à cri en Tunisie, pays dans lequel il était dans la posture de nouvel entrant sur le marché ! Aujourd'hui, la problématique du dégroupage se pose par ailleurs dans d'autres termes puisqu'elle porte essentiellement sur le dégroupage de la fibre optique, le réseau en cuivre n'étant plus développé depuis longtemps par la Sonatel. Dès lors même si l'annonce du dégroupage de la boucle locale en cuivre est à saluer, c'est, dans le contexte actuel, une mesure tout à fait insuffisante pour dynamiser la concurrence et le dégroupage doit être étendu dans les meilleurs délais à la fibre optique comme le réclame l'Organisation des professionnels des TIC. A l'heure où des fournisseurs d'accès Internet (FAI) viennent d'être autorisés, il est grand temps de prendre une telle mesure et il serait vraiment regrettable que l'on doive attendre encore quatorze ans, sous le prétexte fallacieux de la « maturité du marché », pour que l'ARTP aille dans ce sens au risque de voir, entre temps, ces FAI mourir de leur belle mort comme ce fut le cas avec les fournisseurs de services Internet (FSI) au début des années 2000. Au-delà, la question beaucoup plus fondamentale qui se pose est celle de la mutualisation des infrastructures qui est à l'œuvre sous différentes formes dans nombre de pays africains. Tantôt, les opérateurs vendent leurs tours de télécommunications à des sociétés spécialisées qui les gèrent et les opèrent ensuite au profit de tous ceux qui souhaitent utiliser leurs services. Ailleurs, un opérateur national d'infrastructures, dont le statut peut être public, semi-public ou privé, est mis en place avec pour mission la construction, la maintenance et le développement des infrastructures de télécommunications de manière à rationaliser les investissements et faire baisser les coûts d'exploitation. En effet, le Sénégal ne pourra pas se payer longtemps le luxe d'entretenir des réseaux de télécommunications inutilement redondants dont les surcoûts de mise en œuvre et de maintenance sont au final payés par le consommateur et qui constituent par conséquent une entrave au développement de l'économie numérique. Enfin, last but not least, il faudrait mettre en place un roaming national qui permettrait de basculer sur le réseau de n'importe quel autre opérateur disponible si le réseau de l'opérateur du client fait défaut.

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* Une procédure en ligne pour demander le retrait du diplôme du Baccalauréat

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, l'Agence de l'informatique de l'Etat du Sénégal (ADIE) propose désormais une procédure permettant aux titulaires du baccalauréat de faire leur demande de retrait du diplôme en ligne. Bien entendu, une fois le diplôme disponible, leur retrait en tant que tel de celui-ci devra se faire physiquement auprès des services de l'Office du Baccalauréat.

Télédac : <https://teledac.sec.gouv.sn/>

Office du Baccalauréat : <http://www.officedubac.sn>

* Conférence de presse d'OPTIC sur la mise en œuvre de la stratégie Sénégal Numérique 2025

Le 27 juillet 2018, l'Organisation des professionnels des technologies de l'information et de la communication du Sénégal (OPTIC), a tenu une conférence de presse. A cette occasion, Antoine Ngom, Président d'OPTIC a plaidé pour l'adoption d'un « Digital Innovation Act », qui prendrait en charge l'ensemble des préoccupations des acteurs de l'écosystème numérique sénégalais. Il a également appelé à l'augmentation de l'enveloppe d'un milliard CFA promise par le Chef de l'Etat aux petites entreprises à l'occasion du 1^{er} Forum du numérique tenu le 15 mars 2018 et demandé la mise en place de mécanismes de financement alternatif pour prendre en considération les besoins en financement des projets innovants. De plus, il a rappelé qu'un accès à 50 % de la commande publique pour les entreprises locales est prévu dans la stratégie Sénégal Numérique 2025 (SN2025) et que cet engagement devait être matérialisé. Tout en saluant le dégroupage de l'ADSL, il a demandé à ce qu'il soit étendu à celui de la fibre optique que le partage d'infrastructures soit encouragé afin d'éviter les coûts redondants. S'agissant du projet de Code des communications électroniques qui sera présenté à l'Assemblée nationale, il a souhaité que les préoccupations du secteur privé soient prises en compte et que les décrets d'applications soient rapidement adoptés afin que la loi soit immédiatement applicable. Enfin, il a déploré que, depuis l'adoption de la SN2025 en décembre 2016, le comité interministériel de pilotage et de suivi ne soit toujours pas mis en place et que de ce fait les acteurs n'ont aucune visibilité sur la mise en œuvre de cette stratégie, élaborée avec un très large consensus, ce qui pourrait impacter négativement sur l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par les autorités.

OPTIC : <http://www.optic.sn/>

* L'ASUTIC alerte sur les menaces qui pèsent sur la liberté d'expression

Suite à l'adoption du projet de loi portant Code des communications électroniques par le Conseil des ministres du 6 juin 2018, l'Association sénégalaise des utilisateurs des TIC (ASUTIC), par la voix de Ndiaga Guèye, son Président, s'inquiète des menaces que le texte fait peser sur la liberté d'expression. L'ASUTIC dénonce notamment l'article 27 du projet de Code qui dispose que « L'Autorité de régulation peut autoriser ou imposer toute mesure de gestion du trafic qu'elle juge utile pour, notamment, préserver la concurrence dans le secteur des communications électroniques et veiller au traitement équitable de services similaires. ». A travers cette disposition, l'ASUTIC estime que c'est l'accès aux réseaux sociaux, notamment à des applications comme WhatsApp, Viber, Youtube, Messenger, Skype, IMO, etc. Globalement l'ASUTIC estime que le projet de Code contient beaucoup d'articles problématiques, imprécis, flous, des manquements et dispositions qui menacent l'accès aux applications dites Over The Top (OTT) proposées en dehors des offres commerciales des fournisseurs d'accès à l'internet.

ASUTIC : <http://www.asutic.org/>

* Lancement de l'application « Mon espace perso » par la DGID

Le 26 juillet 2018, la Direction générale des impôts et domaines (DGID) a lancé une nouvelle application web dénommée « Mon espace perso ». Cette application destinée à tous les contribuables ayant un chiffre d'affaires inférieur à 100 millions FCFA sur toute l'étendue du territoire national et permettant au contribuable d'échanger en permanence avec son centre fiscal de rattachement. Grâce à cette application le contribuable peut faire ses déclarations fiscales, procéder à des paiements et avoir accès des informations ainsi qu'à l'historique de ses transactions.

DGID : <http://www.impotsetdomaines.gouv.sn/>

* Dématérialisation du RCCM du greffe du Tribunal de grande instance de Saint-Louis

Le 26 juillet 2018, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Ismaïla Madior Fall, a présidé a cérémonie officielle marquant le début du processus de dématérialisation du Registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) du greffe du Tribunal de grande instance de Saint-Louis. Les tribunaux de grande Instance de Thiès Kaolack et Dakar comptent déjà des plateformes électroniques dématérialisées leur permettant de "traiter instantanément les demandes d'inscription, de modification ou de radiation du RCCM. La réforme en cours devrait aboutir à l'informatisation du RCCM, du fichier national et du fichier régional avec pour objectif de faire du RCCM la première source d'informations commerciales, économiques et juridiques dans l'espace de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

* Des balises de géolocalisation installées sur des pirogues pour améliorer leur sécurité

Le 20 juillet 2018 à l'occasion de la cérémonie d'ouverture d'un atelier de formation portant sur les procédures d'évaluation des offres, le suivi et l'exécution des marchés, le ministre de la Pêche et de l'Economie maritime, Oumar Guèye, a révélé que 19 009 pirogues avaient immatriculées sur les 20 000 embarcations recensées au Sénégal. De plus, dans le cadre d'un projet expérimental de géolocalisation et de suivi par le système d'identification automatique (AIS) des embarcations de pêche artisanale, financé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), des balises de géolocalisation ont été installées sur des pirogues de telle sorte qu'il est désormais possible de savoir, à tout moment, où elles se trouvent avec leurs coordonnées précises. De ce fait, une pirogue est confrontée à des problèmes, il suffit que son capitaine appuie sur un bouton pour que la Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP) sache qu'elle est en danger et puisse venir directement à son secours, là où elle se trouve.

* Fronde des utilisateurs des pass Internet 3 Go d'Orange

Les réseaux sociaux ont été le terrain d'une fronde des utilisateurs de pass Internet 3 Go commercialisés par Orange, suite un changement opéré par l'opérateur qui interdit désormais à l'utilisateur de cumulé ce forfait avec les autres pass Internet valables une semaine ou un mois. Cela a eu pour effet le lancement d'une campagne de protestation sur Twitter et sur Facebook qui s'est organisé autour du Hashtag #BoycottonsOrange avec des appels à quitter Orange pour rejoindre les opérateurs Expresso et Tigo. Dans un communiqué, Orange a expliqué qu'il ne s'agissait que de corriger une anomalie dans son système de comptage qui permettait à un client ayant acheté un pass Internet de 24H, d'en rallonger la validité à une semaine ou à un mois en achetant concomitamment un nouveau pass volume ce qui entraînait une augmentation considérable de la demande en données sur le réseau Sonatel et qu'elle avait dû corriger ce dysfonctionnement technique afin de continuer à garantir une meilleure qualité de service à tous ses clients.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* Mise en place de deux plateformes numérique par l'UCAD

Le 20 juillet 2018, la Direction informatique et des systèmes d'information (DISI) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) a présenté deux plateformes numériques offrant cinq (5) modules de formation. La première plateforme dénommée « Certificat informatique et Internet » (C2i) permet d'attester de la compréhension des enjeux juridiques, économiques, sociaux et technologiques et de l'appropriation des outils logiciels et services numériques par ceux qui ont suivi ce cours en ligne. En effet, il comporte une formation permettant de produire, traiter et publier des documents numériques, de faire de la recherche, d'analyser et de communiquer des informations, mais aussi de comprendre les règles et le bon usage du numérique. La deuxième plateforme quant à elle, vise à mettre en œuvre une stratégie de dématérialisation des procédures à travers la mise en place d'un « environnement numérique de travail » (ENT) appelé à fournir à chaque usager exerçant une activité au sein de l'université, un accès personnalisé et sécurisé à un ensemble de services en ligne.

UCAD : <http://www.ucad.sn/>

* Un consortium lance l'application mobile Cash-pickup au Sénégal

Le 10 juillet 2018, un consortium composé de trois établissements financier dont WorldRemit, Global Money Transfer et la Banque Régionale de Marchés (BRM) a annoncé le lancement de Cash-pickup au Sénégal. Il s'agit d'une solution de transfert d'argent permettant à leurs clients, d'envoyer instantanément de l'argent à travers les agences de la BRM situées dans toute la zone UEMOA. Il s'agit d'une application mobile visant notamment à éviter les files d'attente dans les agences de transfert d'argent qui permettra par exemple aux expatriés issus d'une cinquantaine de pays d'envoyer par message instantané de l'argent à leurs proches restés au Sénégal à travers l'application mobile WorldRemit ainsi que son site web. Les bénéficiaires pourront retirer leurs mandats dans des agences de la BRM à Dakar ainsi que dans 45 points de collecte à travers les zones rurales du Sénégal.

WorldRemit : <https://www.worldremit.com/>

BRM : <http://www.brmbank.com/>

Global Money Transfer : <http://www.money-transfer.co.il/>

* Jumia célèbre ses six années de présence au Sénégal

Le 10 juillet 2018, à l'occasion de la célébration du sixième anniversaire de sa présence au Sénégal, Jumia a organisé une visite de ses différents services à l'attention de la presse sénégalaise. L'objectif de cette opération de communication était d'offrir aux journalistes une immersion dans une entreprise d'e-commerce afin qu'ils cernent mieux les enjeux de l'économie numérique, les opportunités d'affaires qu'offre ce secteur, les solutions d'emplois ainsi que les métiers qui tournent autour de l'économie numérique. Avec plus de 120 employés, un partenariat tissé avec plus de 500 commerçants sénégalais et suite à la cessation d'activités de Cdiscount, d'Africashop et bien d'autres structures locales, Jumia domine désormais le secteur du e-commerce au Sénégal. Actuellement Jumia dispose d'un entrepôt de plus de 800 m², situé à Cambérène et envisage l'ouverture d'antennes dans certaines villes du pays comme Mbour, Saint-Louis, Touba et Ziguinchor.

Jumia : <https://www.jumia.sn/>

* Le nigérien Moussa Saley Adamou porté à la direction générale de l'ESMT

Le Conseil extraordinaire des ministres des pays membres de l'Ecole supérieure multinationale de télécommunications (ESMT) a nommé le Nigérien Moussa Saley Adamou, expert en télécommunications, comme Directeur général pour un mandat de quatre (4) ans. Il remplace à ce poste Mohamadou Arabani Saibou qui occupait cette fonction depuis août 2007. L'ESMT a

été créée en 1981 à l'initiative de sept pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo). C'est une institution multinationale qui a pour vocation de former des spécialistes dans les domaines techniques et managériaux en rapport avec le secteur des télécommunications et des TIC auxquels elle délivre des licences et masters professionnels ainsi qu'un diplôme d'ingénieur des travaux ou de conception.

ESMT : <http://www.esmt.sn/>

* Lancement de « Keur FESTIC », outil au service de l'entrepreneuriat numérique féminin

Le 6 juillet 2018 a marqué le démarrage officiel des activités de « Keur FESTIC », une maison des femmes entrepreneures initiée par l'Association des femmes sénégalaises dans les TIC (FESTIC) afin de mettre le numérique au service du développement économique, social et politique des femmes. Pour la première cohorte, ce projet, dont le budget est d'environ de 200 millions FCFA, ambitionne de former quelques 3000 bénéficiaires sur une durée de deux (2) ans. Les formations envisagées vont de l'alphabétisation au numérique, en passant par des formations pour les PME destinées à aider les femmes entrepreneures à intégrer le numérique dans leurs entreprises.

FESTIC : <https://www.facebook.com/afestic/>

* Célébration des vingt ans de la gouvernance de l'Internet en Afrique

Les initiateurs de l'African Internet Group (AIG), créé en décembre 1998, ont célébré les 20 ans de la gouvernance de l'Internet en Afrique le 6 juillet 2018 à Cotonou (Bénin). Cette manifestation a rassemblé une centaine de décideurs politiques africains, des partenaires au développement, des experts et professionnels, enseignants, chercheurs et étudiants, des acteurs du secteur privé et de la société civile qui ont réfléchi sur la problématique : « Une gouvernance efficace de l'Internet au service du développement de l'Afrique ». Pour discuter de tous les aspects du thème général, trois sous-thèmes ont retenus à savoir (i) 25 années de connectivité à l'Internet en Afrique ; (ii) 20 années de gouvernance de l'Internet en Afrique et (iii) l'avenir de l'Internet en Afrique. Cette manifestation a contribué à faire le bilan du développement de l'Internet et de sa gouvernance en Afrique, identifier les enjeux de la gouvernance de l'Internet en Afrique dans le contexte global, adopter une position africaine commune précisant des orientations et actions futures et créer une plateforme permanente de ressources liées au développement de l'Internet en Afrique devant notamment servir d'observatoire et d'archives des programmes et applications du numérique en Afrique.

* 1^{ère} édition de l'Expresso Innovation Challenge

Lancée en février 2018 dans le cadre des activités liées à l'Expresso Innovation Hub, l'Expresso Innovation Challenge, qui a pour but de donner aux jeunes l'opportunité de devenir des acteurs majeurs dans les industries des technologies de l'information, a suscité quelques cinq cents (500). Sur ce nombre, vingt (20) candidats ont été retenus pour passer le premier test et au final ce sont les dix meilleurs projets qui ont été retenus pour être incubés au sein de la structure créée par Expresso-Sénégal. Dans ce cadre, ils ont bénéficié d'un programme de mentorat de membres très influents de l'écosystème entrepreneurial du Sénégal, ainsi que d'un encadrement en business coaching, développement personnel et mise en relation. Au terme du processus, c'est Mjangale, une application mobile destinée à former dans les domaines des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) proposée par Babacar Diop, qui a été déclarée vainqueur de la première édition de l'Expresso Innovation Challenge. Le deuxième prix a été attribué à la solution « Sunubus », une application mobile collaborative et prédictive de géolocalisation de bus et troisième prix à la solution « Ayyana Tech », consistant en une application destinée aux agriculteurs et exploitants d'espaces verts qui leurs permet, d'une part, de détecter la nature des sols et d'un environnement donné pour les conseiller de façon précise sur le choix et la méthode de culture adaptée.

Expresso Innovation Hub : <http://innovation.expressotelecom.sn/>

* Formation du personnel de la CDP sur la gestion des noms de domaine

Le 29 juin 2018, le personnel de la Commission de protection des données personnelles(CDP) a suivi une formation dispensé par ISOC Sénégal sur la gestion des données personnelles en rapport avec Internet. Alex Corenthin, responsable du NIC Sénégal a, dans un premier temps, expliqué les modalités de la gestion des noms de domaine au Sénégal et expliqué les enjeux liés aux noms de domaine. Il a ainsi présenté la politique de nommage, l’instruction de la demande pour l’attribution des noms de domaines, l’enregistrement des noms de domaines sans oublier la gestion des conflits qui peuvent subvenir. Il a également présenté la signature du DNSSEC qui permet de de renforcer la sécurité et la confiance numérique ainsi que la problématique de la promotion de l’identité numérique sénégalaise. De son côté, Ndèye Maimouna Diop, Présidente du chapitre sénégalais d’ISOC (ISOC-Sénégal), a fait un exposé sur la gouvernance de l’Internet et a identifié les principaux acteurs qui gravitent autour de l’écosystème. Elle a présenté les enjeux qui caractérisent l’essor de l’Internet notamment l’introduction de nouveaux noms de domaines génériques et les aspects de politique publique liés à la protection des noms de domaine géographique, des sites historiques, des cultures et traditions.

CDP : <http://www.cdp.sn/>

ISOC Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

NIC Sénégal :<http://www.nic.sn>

Politique

* 5^{ème} réunion du Conseil africain des régulateurs (CAR) de l’alliance Smart Africa

La 5^{ème} réunion du Conseil africain des régulateurs (CAR) de l’alliance Smart Africa s’est tenue les 25 et 26 juillet 2018 à Lomé (Togo). Cette réunion de l’alliance Smart Africa qui compte aujourd’hui 24 pays était destinée pour faire le point sur ses projets. La question posée aux régulateurs appartenant à l’Alliance Smart Africa était notamment de savoir comment faire des communications électroniques et du numérique des instruments d’intégration africaine via l’harmonisation des textes légaux et réglementaires des pays membres. Le projet Smart Africa ambitionne de stimuler la connectivité, l’innovation et la transformation du continent africain en encourageant l’harmonisation des politiques de télécommunication.

Smart Africa : <http://smartafrica.org/>

* Présentation des conclusions de l’étude sur l’actualisation du Service universel

Le 12 juillet 2018, le Groupement défis et stratégies/Titane conseil a présenté le rapport final de l’étude sur l’actualisation du Service universel menée tant sur le plan technique, économique, juridique qu’institutionnel afin d’aboutir à une actualisation adaptée et cohérente de la stratégie d’accès au Service universel des télécommunications du Sénégal. Selon le Président du Fonds de développement du service universel des télécommunications (FDSUT), Aly Coto Ndiaye, la réactualisation du Service universel doit permettre, entre autres, de revoir les limites de celui-ci, de prendre en compte l’évolution des besoins et des technologies pour une meilleure qualité de service et lui donner davantage de poids en définissant clairement une vision et une stratégie globale. Il a également souligné la nécessité de réfléchir à son financement car en 2017 la taxe sur le chiffre d’affaires des opérateurs téléphoniques pour le développement du Service universel n’a pas été versée.

FDSUT : <http://www.fdsut.sn/>

* Résultats de l'étude de la faisabilité sur la création du Fonds de développement du numérique

Le 11 juillet 2018, le cabinet Performances Group, chargé par les autorités sénégalaises de réfléchir sur la faisabilité de la création du Fonds de développement du numérique (FDN), a organisé un atelier de validation de son rapport final. Dans le document, le cabinet estime à 100 milliards FCFA les besoins financiers du Sénégal pour financer le numérique de 2019 à 2023, soit sensiblement la même durée que la stratégie « Sénégal Numérique 2025 », composante du Plan Sénégal émergent. L'étude montre que bien que le secteur des TIC ait contribué à hauteur de 5,1% du produit intérieur brut en 2017, ce sont des segments à faible valeur ajoutée, notamment les télécommunications, qui ont réalisé cette croissance. Dès lors, le Sénégal doit se donner les moyens financiers adéquats pour orienter les investissements vers des secteurs à forte valeur ajoutée comme le Cloud computing, le Big Data, l'Internet des objets, la blockchain, les nanotechnologies ou encore l'intelligence artificielle. Pour le cabinet Performances Group, l'essentiel du financement du FDN devrait provenir de la Contribution du secteur des télécommunications (CST) instituée par la Loi de finances rectificative 2018.

* Quinzième Assemblée générale des régulateurs télécoms de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO)

Le 5 juillet 2018 s'est déroulé la quinzième Assemblée générale des régulateurs télécoms de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO) avec au cœur des discussions, l'élargissement du projet Free Roaming en Afrique de l'Ouest. A cette occasion, le Sénégal a annoncé qu'il comptait présenter sa candidature au siège du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) dont l'élection se fera lors de la conférence des plénipotentiaires qui se tiendra le 27 octobre 2018 à Dubaï (Emirats arabes unis) et a demandé le soutien des pays membres de l'ARTAO. A l'issue de cette réunion, le Sénégal a été porté aux commandes de l'ARTAO pour une période de deux années.

* Le Sénégal devient membre du Bureau du Comité consultatif de la Convention 108

A l'issue de la 36^{ème} Réunion plénière du Comité consultatif de la Convention 108 (STE n°108) qui s'est tenue du 19 au 21 juin 2018 à Strasbourg (France), le Sénégal est devenu membre du Bureau du Comité consultatif de la Convention 108 du Conseil de l'Europe. En effet à cette occasion, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau du Comité Consultatif qui est désormais composé de la manière suivante :

- Présidente : Mme Alessandra Pierucci (Italie),
- Première Vice-présidente : Mme Tamar Kaldani (Géorgie),
- Second Vice-président : M. Gérard Lommel (Luxembourg),
- Membres :
 - M. João Pedro Cabral (Portugal),
 - Mme Agnès Maitrepierre (France),
 - Mme Awa Ndiaye (Sénégal),
 - Mme Nevena Ružić (Serbie),
 - M. Jean-Philippe Walter (Suisse).

CDP : <http://www.cdp.sn/>

Infrastructures et services

* Après Dakar, Waw Télécom déploie son infrastructure d'accès dans les régions

Le fournisseur d'accès Internet (FAI) Waw Télécom, après avoir mis en place son infrastructure 4G et avoir construit son réseau de fibre optique à Dakar, vient de couvrir Mbour et devrait couvrir la région de Thiès dans les semaines à venir. Il propose un accès à internet via la 4G qui offre des débits de connexion allant de 30 à 150 Mégabits par seconde. D'ici la fin de l'année

2019, il compte couvrir les cinq régions qui lui ont été assignées dans le cahier des charges à savoir Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kédougou). Pour ce faire, Waw Télécoms envisage d'investir 16 milliards de FCFA sur la période 2018-2019.

Waw Télécom : <http://wawtelecom.com/>

Projets

* Vers la création de CERT/CSIRT dans les pays africains

La Commission de l'Union africaine a organisé un atelier sur les cybers stratégies, les cybers législations et la mise en place des CERT et CIRT du 23 au 27 juillet 2018 à Addis-Abeba (Ethiopie). L'objectif visé était de contribuer à la mise en place de Computer Emergency Response Team (CERT) ou Computer Security Incident Response Team (CSIRT) dans les différents pays africains. Ces dispositifs d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, destinés aux entreprises ou aux administrations, mais dont les informations sont généralement accessibles à tous devraient permettre aux pays africains de se prémunir contre les cybermenaces mais également d'apporter une réponse commune à travers l'harmonisation de la législation y relative.

Union africaine : <https://au.int/fr/>

Rendez-vous

* 5^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UAT (CPL-18)

La 5^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union africaine des télécommunications (UAT) se déroulera les 16 et 17 août 2018 à Nairobi (Kenya). Au programme, il y aura notamment une Table ronde ministérielle sur le développement des TIC en Afrique. La Conférence de plénipotentiaires élira également les États membres qui constitueront le prochain Conseil administratif ainsi que le Secrétaire général de l'UAT pour la période 2019-2022.

UAT : <http://www.atuuat.org/>

* 9^{ème} Forum africain sur le peering et l'interconnexion (21-23 août 2018, Le Cap, Afr. du Sud)

Le 9^{ème} Forum africain sur le peering et l'interconnexion (AfPIF) se tiendra du 21 au 23 août 2018 au Cap (Afrique du Sud). L'événement se concentrera sur la dynamique de l'interconnexion Internet, les problèmes de contenu et d'autres composantes critiques liées aux déficits de transit au niveau national et régional. L'auditoire comprendra des fournisseurs d'infrastructure, des fournisseurs de services Internet (ISP), des points d'échange Internet (IXP), des opérateurs de réseaux mobiles (MNO), des fournisseurs de contenu, des réseaux de grandes entreprises, des décideurs et des régulateurs.

AfPIF : <https://www.afpif.org/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, juillet 2018